



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2020

L'an deux mil vingt,
Le 20 janvier à 20h30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 14 janvier 2020, s'est réuni au lieu habituel de ses assemblées.

Étaient présents : M. Michel ROCA, Maire, Mme Caroline CHANU, 1^{er} adjoint,
S. ANNE, F. BROGNIART, J. BEDOT- DESORMEAU, R LABROUSSE, H CHANU, G. FAUCON, G. LOUIS,
P. LEHUGEUR, S MOURICE, P. POUPION, D. THÉRIN, *maires délégués de Valdallière.*

M. BACON. F. BENOIT. N. CANU. J. DENIS. I. COUVRY. D. DUCHEMIN. C. HAMEL. M. LECOCQ. C. LESTOQUOY. R. VAN ROMPU. N. FRANCOIS. S. LEPAREUR. A. BOBET. I. CARDIN. F. FERGANT. B. HUARD. C. LEGRIX. F. DUFAY. D. FAUVEL. Y. HEUZE. D.LENAIN. S. MATHELIER.G. FREMONT. D. OLIVIER.F. NEMERY. A. ROHEE. G. SALLOT. F. CALBRIS. B. GRIBEAUVAL. A. HERTEN. P. LEPAINTEUR. V. MAZIER. D. VALLEE. E. LEMARRE. P. QUENTIN DE COUPIGNY. D. ENGUEHARD. C. QUESNEE. M. DEZERT. M. DURAND. JP FEILLET. D. LETEINTURIER. S. PRUNIER. S. LETEINTURIER. R. PAUL. M. DUMAINE. G. GERMAIN. JP. GUILLOUET. N. LEBAILLY. B. LEHERQUER. M. LEQUERTIER. P. COURTOIS. C. DUPLANT. G. GRAINDORGE. M. LALLEMAN. N. LOUVET. M. SILLERE. M. SUARD.

Pouvoirs :

R. BLIN à F. CALBRIS. A. DARRAS à JP GUILLOUET. M. LEMARECHAL à N. LEBAILLY. C. LEPETIT à P. POUPION.

Absents/Excusés :

V. BALLON. C. MESNIER. J. MILLE. O. AUVRAY. L. BARBÉ. H. DESTIGNY. T. FOUASSE. B. JEANNE. P. PATUREAU. S. ROYER. L. DEPERROIS. L. LAUTOUR. JM. SIMON. S. DELHAYE. D. MASSU. J. GAUTREAU. C. LECHANOINE. S. PEDINI. F. WIELGOSIK. N. LIBOIS. E. TREOL. N. BRU. G. EVERS. D. GUIDONI-TARISSI. N. PIATAKOFF. J. AUBRY. J. BESNEHARD. B. CHENEL. I. FERREY-BACHELOT. G. JAMET. A. LEPAINTEUR. JL MARIE.P. DUBOURG. M. DUCHEMIN. J. LEGRIX.S. BOREL. E. CHARLES. S. CHENE. B. DELALANDE. S. HASLEY. G. LE MOISSON. J. LETELLIER. R. MAUPAS. Y. HASLEY. A. LAIR. D. MENNIER. M. SALLIOT. A. SCHROEDER.C. BEUGNOT. S. GUERIN. S. HUARD. G. LANGEVIN. JP. MOINEAUX. S. RIVIERE. A. TROUVE. P. CAILLY. A. FOURNIER. G. LECHEVALIER. I. MARTIN. B. POULAIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Céline DUPLANT est nommée secrétaire de séance.

Nombre de votants : présents : 70 pouvoirs : 4 Excusés : 60.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la réunion précédente.

Monsieur le Maire présente ses vœux au conseil municipal et demande à ajouter trois points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Demande aide à l'animation énergétique
- Assainissement commune déléguée d'ESTRY
- Point sur l'adressage VALDALLIERE

Le conseil municipal accepte la proposition.

1- RESTE A REALISER 2019 :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la ville,

M. le Maire rappelle que le montant des restes à réaliser, tant en section d'investissement que de fonctionnement est déterminé à partir de la comptabilité d'engagement dont la tenue obligatoire par l'ordonnateur résulte de la loi. Les restes à réaliser doivent être sincères dans leur inscription et dans leur contenu.

Les restes à réaliser correspondent :

- en dépenses d'investissement, pour les communes et les départements sans distinction de taille, aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice ;
- en recettes d'investissement, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre de recettes.

M. le Maire précise que la clôture du budget d'investissement 2019 intervenant le 31 décembre 2019, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2020 lors du vote du budget.

- le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à **2 853 382.00 €**

- le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter ressort à **818 148.00 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Adopte les états des restes présentés :

- le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à **2 853 382.00 €**

- le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter ressort à **818 148.00 €**

- Autorise M. le Maire à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états.

- Dit que ces écritures seront reprises dans le budget de l'exercice 2020.

2- Demande aide financière animation filière bois

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que dans le cadre de l'animation de la filière bois énergie, Monsieur MERCIER, en charge de la transition énergétique et de l'aménagement durable est affecté à cette mission à raison de 0,5 ETP (équivalent temps plein).

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que le Conseil départemental, dans le cadre de sa politique d'aide à l'animation de la filière bois, apporte un soutien financier à hauteur de 50% de la charge salariale correspondant à cette mission.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité de ses membres,

-autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière du Conseil départemental à hauteur de 50% du mi-temps consacré à l'animation de la filière bois de VALDALLIERE.

3- Remboursement électricité ancienne mairie de ST CHARLES DE PERCY.

Il a été constaté que la collectivité, suite à la vente de l'ancienne mairie de ST CHARLES DE PERCY, en 2017, payait toujours le compteur électrique et la consommation de cet établissement.

Cette dépense s'élève à **780.60 euros au 1/11/2019.**

Le nouveau propriétaire, informé, s'est engagé à rembourser la collectivité de cette dépense qui lui incombe.

Le conseil municipal, dans sa totalité et après délibération, charge Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires pour être remboursé de cette dépense imputée par erreur à la collectivité.

4- : Subvention complémentaire association « bougeons ensemble »

En décembre 2019, le déplacement du marché de Noël à la salle Pierre GEOFFROY a permis de diminuer significativement les frais d'installation de l'évènement qui se déroulait antérieurement sur la place de Vassy.

Tenant compte de l'économie significative due à ce déplacement, le conseil communal de VASSY propose la prise en charge de la banderole « marché de NOEL », réutilisable plusieurs années.

Le coût de celle-ci s'élève à 106,58 €. Dans la mesure où l'association a acheté la banderole, la prise en charge financière ne peut s'opérer que par le versement d'une subvention complémentaire correspondant au coût.

Débat : Monsieur ROCA précise qu'auparavant la commune louait un chauffage et un barnum pour l'organisation du marché de Noël. Cette année, celui-ci s'est déroulé au complexe P. Geoffroy et a satisfait les organisateurs.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de verser la somme correspondante à l'association « bougeons ensemble ».

5- Extension basse tension : alimentation d'une nouvelle chaufferie bois

Dans le cadre de la création du réseau chaleur bois, il est nécessaire de procéder à une extension du réseau électrique rue de la crête afin d'alimenter la nouvelle chaufferie bois

Le conseil, à l'unanimité de ses membres présents, donne son accord pour la réalisation du projet, à savoir :

- La construction des ouvrages nécessaires est réalisée par le SDEC ENERGIE,
- La contribution de la commune s'élève à la somme de 3 582.90 € correspondant au coût hors taxes des travaux s'élevant à 11 943.00 € HT, le solde étant couvert par le tarif d'utilisation du réseau public d'électricité et une aide financière du SDEC ENERGIE.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité de ses membres, décide que :

- La commune s'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement suivant : Paiement en 1 fois à la réception des travaux avec inscription de sa contribution en section INVESTISSEMENT, par fonds de concours, opération 1600.
- La commune prend note :
Que le SDEC ENERGIE est seul bénéficiaire du remboursement de la TVA,
Des imputations budgétaires à transcrire sur le budget communal.

6- Remplacement vasque rue d'Aunay-VASSY VALDALLIERE

Lors de la visite d'entretien annuelle, il a été constaté qu'une vasque cassée est à changer rue d'Aunay sur la commune déléguée de VASSY.

La contribution de la commune s'élève à la somme de 682.25 € correspondant au montant du devis de 1 259.54 € TTC, déduction faite de la part de financement assurée par le SDEC ENERGIE.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents,
-s'engage à verser cette somme dans la caisse du receveur du SDEC ENERGIE dès que l'avis lui sera notifié,
-s'engage à voter les crédits nécessaires en section de fonctionnement (compte 6554)
- prend note que le SDEC ENERGIE sera bénéficiaire du remboursement du FCTVA,

7- Location bâtiment « épicerie Bernières le Patry »

M. et Mme KLACZYNSKI ont pris la gérance de l'épicerie de BERNIERES LE PATRY au 1^{er} janvier 2014. La conjoncture actuelle a fortement affecté le fonctionnement de l'épicerie (fermeture de la salle polyvalente), le conseil communal de BERNIERES propose de mettre à disposition de M. et Mme KLACZYNSKI la licence IV actuellement exploitée dans le « café communal » une fois par mois. Cette mise à disposition devrait permettre d'apporter un complément d'activité au commerce.

Après avoir échangé avec M. et Mme KLACZYNSKI, M. ROCA propose de compléter cette première initiative par un geste financier significatif : un loyer de 210.00 euros HT, soit 252.00 € TTC, (au lieu de 500.00 € actuellement) à compter du 1^{er} février 2020 et jusqu'au 31 décembre 2020 soit une aide indirecte de 2750 €.

Débat : M. ROCA est interpellé par M. Brogniart. Ce dernier est surpris de cette initiative, mais ne va pas à l'encontre, et ajoute que les difficultés financières de l'épicerie ne sont pas dues au simple fait de la fermeture de la salle de Bernières, celle de Vieussoix, mais aussi au changement d'horaires d'ouverture du commerce. Interrogé, M. Poupion ignore si cela a eu un impact. Afin d'éclaircir les choses, M. Roca demande aux maires délégués de faire part de leur choix exprimé lors de la dernière conférence des maires, où, le regrette M. Roca, M. Brogniart était absent et non représenté. Un tour de table est fait., qui conforte la proposition de M. Roca. Dans un souci de transparence, M. Roca demande un vote nominatif du conseil municipal.

Après un vote nominatif, le conseil municipal approuve ces propositions par :

1 CONTRE	7 ABSTENTIONS	66 POUR
Mme Von rompu	M. Bobet. Paul. Sillère. Louvet Graindorge. Lalleman. Courtois	

8- BURCY: aménagement parking Agronat (bio pôle)

Pour une question de sécurité, La société AGRONAT située au Bio pôle de la commune déléguée de BURCY souhaite aménager un parking afin d'éviter que les camions de livraison de cette société stationnent le long de la voie communale.

Pour mener à bien ce projet, le directeur de la société souhaite procéder à un échange entre propriétaires des parcelles cadastrées ZM 35 et ZK 02 afin de créer une réserve foncière susceptible de créer ce parking.

La société s'acquitterait du terrassement et de l'encaissement du terrain et ferait don à la collectivité du terrain moyennant que celle-ci prenne en charge les frais de géomètre et de notaire en ce qui concerne l'alignement en limite communale, soit un coût pour la collectivité évalué à 3 000.00 euros HT.

Débat : M. Calbris s'interroge sur l'implication de la commune. M. Lepointeur met en garde sur la chronologie de la mise en place du projet (échange entre propriétaires, travaux et don à la collectivité du terrain). M. Vallée propose de maintenir le linéaire de haies. M. Labrousse rappelle que AGRONAT est un tremplin pour beaucoup d'auto-entrepreneurs et M. Roca appuyé par plusieurs élus rappelle que le rôle de la collectivité est de soutenir les entreprises du secteur.

Après discussion, le conseil municipal s'exprime par :

1 CONTRE	2 ABSTENTIONS	71 POUR
----------	---------------	---------

La proposition de la société et charge Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer les documents nécessaires à l'accomplissement de cet accord.

9- Assainissement ESTRY rue froide

La commune déléguée d'ESTRY est en zonage non collectif. Cependant neuf habitations situées rue froide dans le centre de la commune n'ont pas la possibilité d'être aux normes au niveau assainissement. Depuis plusieurs mois, des solutions ont été envisagées.

En partenariat avec le syndicat des bruyères, une étude a été faite pour l'installation d'une microstation (microstation culture libre, système d'épuration à cultures fixées).
Ce projet est estimé à 78 500 € HT.

La validation de la conception et le contrôle de l'exécution du projet relève de la compétence du SPANC.

Le syndicat des bruyères a donné son accord pour mener le projet. Pour ce qui est du financement, la collectivité s'engage à une prise en charge financière totale de l'opération, et, interroge le conseil départemental afin de bénéficier d'une aide au titre du contrat de territoire.

Invité à donner son accord de principe pour la réalisation de l'assainissement, le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité.

10- Ecole de musique

Invités à présenter l'école de musique et la fanfare de VASSY/VALDALLIERE, Madame Stéphanie LECONTE et Monsieur Florentin MOREL donnent un bilan de la situation. L'association compte 63 inscrits, regroupe 6 professeurs et 13 disciplines y sont enseignées (collectives et individuelles).

Les difficultés rencontrées :

- Le renouvellement des départs de musiciens
- Le recrutement et le financement d'un chef de défilé (fin du bénévolat)
- Les déplacements vers Vire pour les répétitions hebdomadaires

Les atouts :

- Le partenariat avec l'orchestre de Vire depuis 2017 pour les concerts. Direction assurée par Thibaut Blet depuis février 2019, financée par l'OHV.
- L'école de musique intégrée dans la même structure permettant l'arrivée de nouveaux musiciens à l'orchestre.

Partenariats et mises en réseau :

- Programme de Mutualisation.
- Réseau de médiathèques et de bibliothèques de Valdallière.
- Association 123 Soleil.
- Ecoles Primaires de Vassy et Viessoix.
- Conservatoire de Vire.
- Orchestre d'Harmonie de VIRE.
- Mise en réseau de 5 écoles de musique associatives du Calvados
- Mutualisation des parcs instrumentaux.
 - Travail autour de la politique culturelle départementale en collaboration avec la chargée de mission du département.
 - Projets communs:
 - Stage Hand Five (18/01/20): initiation jazz.
 - Stage Ensembles Ensemble (1er et 2/02/20) : stage de pratique vocale.

Les objectifs :

- ↳ S'inclure dans des actions d'Enseignement Artistique Spécialisé (EAS)
- ↳ S'inclure dans des actions d'Education Artistique et Culturelle (EAC)
- ↳ Organiser des actions culturelles sur tout le territoire de Valdallière.

A l'issue de cette présentation, M. le Maire précise que le poste de coordinateur pédagogique est actuellement de 3 heures hebdomadaire. Le contrat de territoire présente l'opportunité de consolider le poste à hauteur de 8h/9h par la prise en charge départementale de 50% du coût supplémentaire évalué à 3 000.00 €.

Pour l'année 2020, il s'agirait donc d'augmenter la subvention de 4 000.00€ correspondant au poste auquel il serait nécessaire d'ajouter 3 000.00€ qui permettrait d'atteindre les objectifs en termes de développement d'animation.

Au vu de cet exposé, Monsieur le Maire

- invite le conseil à réfléchir sur la nécessaire pérennisation du poste de coordinateur
- propose d'accompagner financièrement l'effort de développement de l'association à hauteur de 7 000.00 € (3 000.00€ + 4 000.00€) supplémentaire pour l'année 2020.

Débat : M. ROCA rappelle que l'école de musique est une des dernières du département à fonctionner sous statut associatif avec la grande majorité de bénévoles. M. Olivier précise que cette aide supplémentaire serait pour concrétiser le poste de coordinateur qui offre un attrait non négligeable à l'école de musique.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces initiatives et s'engage à soutenir financièrement l'association.

11- Tarification activités extra-scolaire

Les factures du centre de loisirs sont actuellement éditées après service rendu.

Ce système de facturation associée, péri / extra-scolaire, a pour conséquence une facturation décalée par rapport au service. Pour faciliter l'organisation il est proposé le paiement à la réservation. Il est évident que la somme due sera calculée suivant les critères du quotient familial et déduction faite des aides éventuelles de l'état.

Ce principe permet :

- Une meilleure gestion au niveau de la collectivité,
- Un paiement instantané, à l'inscription, pour les parents.

Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité des membres présents et charge Monsieur le Maire de rendre effectif ce nouveau système de facturation dès les vacances de PAQUES 2020, et ce jusqu'à décision contraire de la collectivité.

12- Adressage : Etat d'avancement

La demande émanant d'un élu repose que l'état d'avancement de l'adressage et surtout du fonctionnement prévu pour l'information à l'administré.

La réponse à ses interrogations est donnée collectivement. En effet, il est précisé que la date d'entrée en vigueur du changement d'adresse sera associée à l'installation des panneaux. Pour la communication, il sera fait appel, à priori, à un prestataire : LA POSTE (service payant).

Des réunions d'informations seront mises en place et la collectivité pourra aider l'administré dans ses démarches individuelles.

Un article expliquant le déroulement de ce nouvel adressage est à lire dans le bulletin communal.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE MERCREDI 12 FEVRIER 2020.

La séance est levée à 23h 45.